

Conditions particulières de vente de formations

Objet et champ d'application :

Les présentes Conditions Particulières de Vente complètent les Conditions Générales de Vente de VIRAGES Formations. Elles régissent les rapports entre VIRAGES Formations et son Client, agissant à des fins professionnelles ou à titre personnel, pour la réalisation d'une prestation de formation (interentreprises ou intra-entreprises), et prévalent sur tout autre document, y compris s'il y a lieu sur les Conditions Générales d'achat du Client.

Modalités d'inscription

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du formulaire d'inscription de VIRAGES Formations, disponible sur notre site internet ou envoyer une demande d'inscription à l'adresse info@virages-formations.com. A la suite de notre confirmation d'inscription et de l'envoi de la convention, le Client doit renvoyer la convention signée et revêtue du cachet du Client et de la signature de son représentant et la renvoyer par courrier ou par courriel.

L'inscription aux modules de formation est possible sur le site www.virages-formations.com ou www.virages-coaching.com.

L'inscription est définitive à réception d'un acompte de 200 € / module.

Après réception de l'inscription, une confirmation d'inscription est adressée au Client par courriel, avec toutes les informations pratique. Elle peut être accompagnée d'une convention de formation sur demande.

Le Client doit renvoyer à VIRAGES Formations un exemplaire complété, signé et revêtu du cachet de son entreprise.

VIRAGES Formations se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription (acompte) n'auront pas été versés dans les conditions prévues ci-dessus.

Propriétés

VIRAGES Formations conserve l'intégralité de ses droits d'auteur sur le contenu des formations ainsi que sur la documentation fournie aux participants. Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de la documentation est interdite.

Prix

Les prix sont indiqués Hors Taxes et sont à majorer du taux de TVA applicable en vigueur à la date de facturation (20%).

Les tarifs sont forfaitaires : ils comprennent la formation ou le séminaire et les supports pédagogiques physiques ou dématérialisés le cas échéant.

Les pauses sont offertes.

Tout stage commencé est dû intégralement par le Client.

Il est rappelé que l'inscription fait l'objet d'une demande d'acompte de 200 €/module.

Remises particulières

Une remise de 400 € sur le prix du parcours de base (étapes 1 et 2, exploration de la relation d'aide et exploration de la tactique et certification de base) est accordée lors d'un paiement d'une seule traite avant le premier jour de formation.

Conditions de règlement

Le règlement est dû à réception de la facture. Il est effectué par virement bancaire sur le compte de VIRAGES Formation : FR76 1020 7000 4121 2167 0548 005. Exceptionnellement, le règlement peut se faire par chèque à l'ordre de VIRAGES Formations.

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.

Si le Client souhaite qu'un organisme collecteur (OPCA) prenne en charge le règlement de la prestation de formation, il lui appartient de le mentionner sur le bulletin d'inscription.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, le Client s'acquitte du solde du coût de la formation.

En tout état de cause, si la prise en charge par l'OPCA du montant de l'action de formation n'est pas reçue par VIRAGES Formations avant le début du stage, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

A l'issue de la prestation, VIRAGES Formations adresse au client ou, le cas échéant, à l'OPCA une facture.

Annulation ou report du fait de VIRAGES Formations

VIRAGES Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation. Dans ce cas, le client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité compensatrice ne sera versée au client en raison d'un report ou d'une annulation du fait de VIRAGES Formations.

VIRAGES Formations s'engage à proposer dans les meilleurs délais une nouvelle date de formation sur le même sujet, afin de permettre au Client de suivre la formation concernée.

Annulation du fait du client

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Première annulation:

Si une annulation intervient moins de quatorze jours calendaires avant la date de début de la prestation, VIRAGES Formations se réserve le droit de conserver les arrhes versées.

Après le début de la prestation, en cas d'annulation, d'absentéisme ou d'abandon, VIRAGES Formations facturera directement au Client la totalité du prix de la prestation.

Deuxième annulation et/ou report :

La franchise de quatorze jours calendaires n'est plus applicable, et VIRAGES Formations facturera la totalité de la prestation.

Refus d'inscription :

VIRAGES Formations se réserve le droit de refuser d'honorer une commande et de délivrer les formations à un Client qui n'aurait pas procédé au paiement de commandes précédentes, et ce sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelle que raison que ce soit.

Responsabilité

La responsabilité de VIRAGES Formations vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le client à VIRAGES Formations au titre des présentes conditions.

Renonciation :

Si VIRAGES Formations ne se prévaut pas de l'une des clauses présentes dans ces Conditions Générales de vente à un moment précis, cela ne peut être considéré comme une renonciation à cette même clause ultérieurement.



Conditions générales de vente

DISPOSITIONS GENERALES

Sauf accord contraire écrit, toute offre faite ainsi que toutes les relations contractuelles en résultant, entre VIRAGES Formations et son client sont soumis aux présentes Conditions Générales.

SERVICES

Les présentes Conditions Générales couvrent l'ensemble des services de VIRAGES Formations.

En aucun cas, VIRAGES Formations ne peut déléguer l'exécution de tout ou partie de ses services à un sous-traitant.

OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client n'est pas autorisé à publier tous détails concernant la manière dont VIRAGES Formations accomplit, conduit ou effectue ses opérations.

PRIX ET PAIEMENT

Les prix indiqués au Client couvrent toutes les étapes menant à l'achèvement du service rendu, achèvement matérialisé par la délivrance d'un certificat de présence ou la copie de la fiche de présence.

Les prix sont fixés conformément aux tarifs standards applicables lors de la remise de l'offre.

VIRAGES Formations peut également modifier ses prix lorsque le Client modifie ses instructions ou lorsque celles-ci ne sont pas considérées comme étant en conformité avec les détails initiaux fournis à VIRAGES Formations, pour le cas des demandes personnalisées. Les prix applicables sont alors communiqués au Client avant de procéder à l'augmentation des tarifs.

Les tarifs de formations sont indiqués sur notre site internet. Pour les demandes personnalisées, les tarifs de facturation en vigueur sont disponibles sur demande à VIRAGES Formations.

Au démarrage ou après la prestation, VIRAGES Formations émet une facture au Client.

Sauf accord d'un paiement anticipé, toutes les factures seront payées par virement bancaire à réception de la facture ou exceptionnellement, par chèque.

Un escompte sera accordé pour un paiement anticipé pour la formation de base (4 modules : étapes 1 & 2, exploration de la relation d'aide et exploration de la tactique et certification de base).

COMMUNICATION

L'utilisation de l'enseigne VIRAGES Formations ou de toute autre marque déposée par VIRAGES Formations pour des fins publicitaires n'est pas autorisée sans l'accord préalable écrit de VIRAGES Formations.

CONFIDENTIALITE

L'ensemble des documents remis et des informations recueillies au cours de la formation est jugé confidentiel. VIRAGES Formations s'engage à ne divulguer ni document ni information dont ses collaborateurs pourront avoir pris connaissance. Cette clause est valable sans limitation de délai.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à des Opérations relatives à la prospection et à la gestion des clients.

Les destinataires des données sont exclusivement internes et aucune cession ou communication à l'extérieure de VIRAGES Formations n'est autorisée.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant, par courrier ou par courriel à la direction de VIRAGES Formations.

Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

FORCE MAJEURE

En cas d'empêchement de VIRAGES Formations d'exécuter ou d'achever l'un des Services pour lequel le Contrat a été élaboré, pour quelque raison que ce soit et indépendamment de sa volonté, y compris mais sans limitation à la catastrophe naturelle, la guerre, activité terroriste ou action industrielle; échec d'obtention d'autorisations de licences ou d'enregistrement; maladie; mort ou démission du personnel ou manquement par le client à l'une de ses obligations contractuelles, le Client ne devra aucun paiement à VIRAGES Formations et VIRAGES Formations encourt aucune responsabilité, pour quelque raison que ce soit, pour l'inexécution partielle ou totale des Services exigés.

Les cas de force majeure autres que celles citées précédemment sont définis, le cas échéant, dans l'offre.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITE

Chaque partie doit obtenir une couverture d'assurance appropriée couvrant ses responsabilités inhérentes au Contrat.

VIRAGES Formations a contracté une assurance en responsabilité civile couvrant l'ensemble de ses activités.

A la demande du Client, les informations relatives aux limites de garantie de la police d'assurance professionnelle peuvent lui être communiquées.

DIVERS

Sauf stipulation contraire, le Client ne peut céder ou transférer l'un quelconque de ses droits sans le consentement préalable écrit de VIRAGES Formations.

Aucune des parties ne peut céder le Contrat sans le consentement préalable écrit de l'autre partie. Toute cession ne saurait priver le cédant de ses responsabilités ou obligations inhérentes au Contrat.

REGLEMENT DE LITIGES

En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Paris sera compétent.

RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être adressées à la Direction de VIRAGES Formations.

VIRAGES Formations
62, rue Tiquetonne – Entrée E
75002 PARIS
www.virages-coaching.com
info@virages-formations.com